

OBLIGATION RÉGLEMENTAIRE

Article 114 du Règlement général : « Au plus tard le 31 décembre 2022, les autorités de gestion soumettent à la Commission, pour chaque programme opérationnel, un rapport résumant les résultats des évaluations effectuées pendant la période de programmation et les principaux résultats et réalisations du programme opérationnel, en fournissant des observations sur les informations transmises ».

OBJECTIFS DE LA DGEFP

- Dégager les principaux résultats et enseignements des travaux d'évaluation des PON FSE et IEJ au regard des 6 défis nationaux associés à la Stratégie européenne
- Dégager des pistes d'amélioration du système d'évaluation pour 2021-2027
- Susciter l'intérêt des différents acteurs sur le dispositif d'évaluation du FSE et ses résultats

Retrouvez les rapports finaux et synthèses : <http://www.fse.gouv.fr/evaluations>



SOMMAIRE

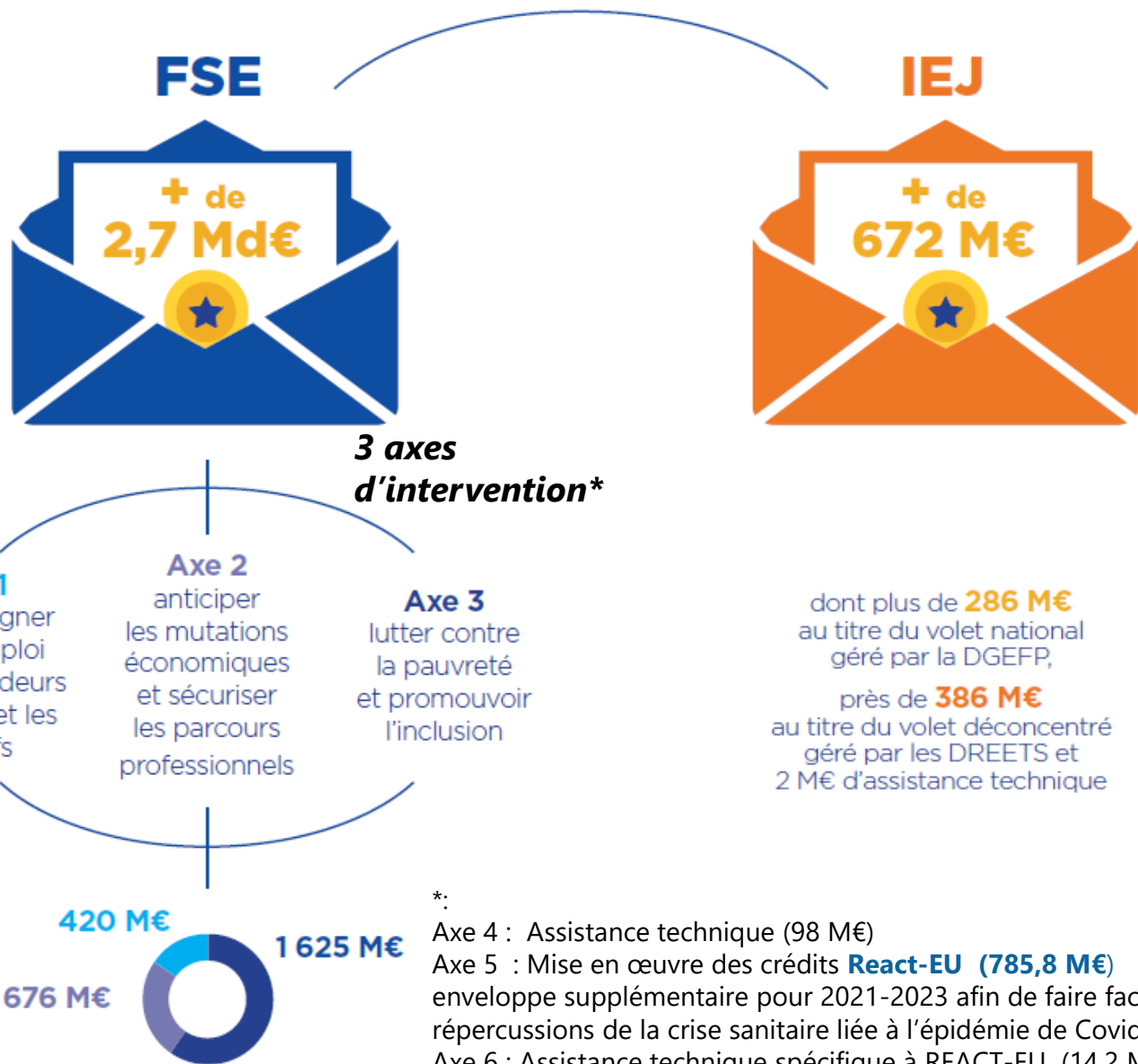
- ❑ Les axes d'intervention, défis et chiffres clés des PON FSE et IEJ
- ❑ La place renforcée de l'évaluation dans le pilotage des programmes
- ❑ Les effets d'additionnalité du FSE et de l'IEJ contribuant à relever les six défis de la programmation 2014-2020
- ❑ Les résultats des travaux d'évaluation par défi
- ❑ Les effets du FSE et de l'IEJ sur la situation des publics accompagnés
- ❑ Les pistes pour la future stratégie d'évaluation du FSE+ 2021-2027
- ❑ Liste des travaux d'évaluation 2014-2020

Les axes d'intervention, défis et chiffres clés des PON FSE et IEJ

Programmes Opérationnels Nationaux

2014 / 2020

Le Fonds social européen (FSE) intervient pour faciliter l'accès à l'emploi, sécuriser les parcours professionnels, soutenir sur le marché du travail ceux qui en ont le plus besoin et renforcer l'inclusion sociale



L'Initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) constitue le support financier d'intervention, associé à la Garantie européenne pour la jeunesse, visant à proposer une solution positive aux jeunes de moins de 25 ans et favoriser leur insertion professionnelle

*:
Axe 4 : Assistance technique (98 M€)
Axe 5 : Mise en œuvre des crédits **React-EU (785,8 M€)** enveloppe supplémentaire pour 2021-2023 afin de faire face aux répercussions de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19.
Axe 6 : Assistance technique spécifique à REACT-EU (14,2 M€)

Six défis à relever au cours de la programmation 2014-2020

Défi 1

- Contribuer à la **personnalisation accrue de l'offre de services en direction des demandeurs d'emploi**, particulièrement pour les publics qui en ont le plus besoin *via* notamment des modalités d'intervention spécifiques et approches innovantes

Défi 2

- Améliorer l'**accompagnement des jeunes**, en particulier ceux qui sont le plus exposés au risque de chômage, pour faciliter leur accès à l'emploi

Défi 3

- Développer l'**emploi et les compétences** pour faire face aux mutations et contribuer à la sécurisation des trajectoires professionnelles

Défi 4

- Promouvoir le **vieillissement actif et en bonne santé** *via* le maintien dans l'emploi dans les meilleures conditions possibles ou le retour à l'emploi des seniors

Défi 5

- Renforcer l'**inclusion active** pour lutter contre la précarité et la pauvreté

Défi 6

- Développer les **projets d'innovation sociale** créateurs d'emplois et de cohésion sociale

Ajout en 2021 : Défi 7 – Faire face aux répercussions de la crise sanitaire (Evaluation en 2024)

Une programmation performante des PO nationaux FSE et IEJ sur 2014-2020 (données Déc. 2021)

Programmes Opérationnels Nationaux

2014 / 2020

FSE

IEJ



Programmes Opérationnels Nationaux

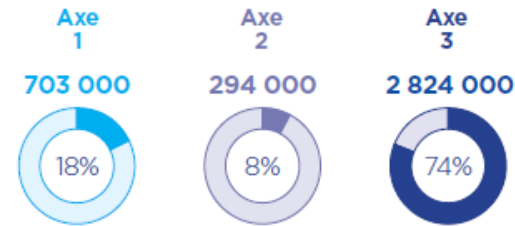
2014 / 2020

FSE

IEJ

Le FSE a permis d'accompagner plus de 3,8 millions de participants dont 74% sur l'axe 3

L'IEJ a permis d'accompagner 637 000 participants



Participants



Opérations

En métropole / Dans les DOM



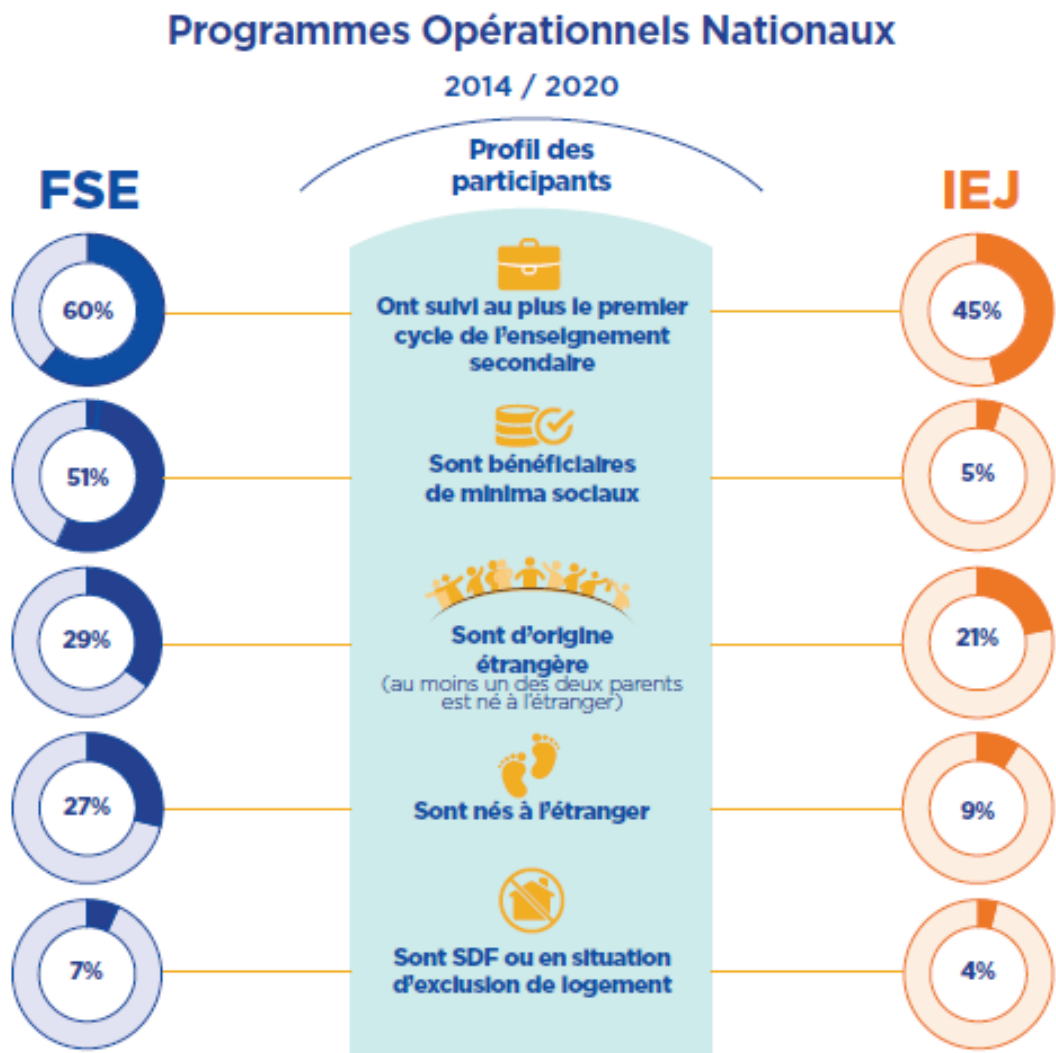
plus de 20 000 opérations

755 opérations

Plus de 20 000 opérations soutenues

Plus de 3,9 millions de participants

Une programmation qui « touche » le public le plus éloigné du marché du travail (données Déc. 2021)



Le taux de participants d'origine étrangère est sous-estimé car de nombreux participants ont choisi de ne pas renseigner cette donnée.

La place renforcée de l'évaluation dans le pilotage des programmes

Introduction dans le Règlement cadre de l'obligation de mesurer la performance et les progrès accomplis à l'aide de l'intervention du FSE

- Le pilotage des programmes comme l'engagement des crédits se réfèrent désormais à la **recherche des résultats et de la performance** et reposent sur
 - **Le suivi d'indicateurs de réalisation et de résultat communs** à tous les Etats membres et spécifiques à chaque programme, tant sur les entités que sur les participants des opérations
 - **La mise en place d'un cadre de performance** pour lequel l'autorité de gestion s'engage notamment sur des réalisations à atteindre en 2018 et 2023 et mobilise l'ensemble des acteurs autour de ces objectifs (sanctions financières en cas de non-atteinte)

- Adoption d'**un plan d'évaluation ambitieux** qui définit les objectifs en matière d'évaluation, les questionnements évaluatifs et le calendrier
- **Une évaluation de chaque axe des programmes** visant à mesurer **l'efficacité, l'efficience et l'impact des fonds européens** et améliorer la qualité de la conception et de la mise en œuvre des programmes
- Un dispositif d'évaluation nourri par **un processus continu de collecte des données individuelles de caractérisation de la situation des personnes à l'entrée et à la sortie** des opérations co-financées par le FSE, puis **6 mois** après par voie d'enquêtes

Le Comité de pilotage de l'évaluation du FSE

- **Un rôle élargi**
 - Eclairer la DGEFP et ses partenaires sur le suivi de la performance et l'évaluation des PO nationaux
 - Contribuer à la réflexion méthodologique des travaux évaluatifs
 - Veiller à la qualité et la bonne appropriation des résultats évaluatifs
 - Emettre des avis sur les travaux d'évaluation, depuis le cahier des charges jusqu'aux livrables
- Une **diversité de membres qui a permis d'inscrire les travaux dans une démarche qualitative** : Commission européenne, administrations centrales et services déconcentrés, acteurs du monde académique, Pôle Emploi, structures de l'insertion et de la formation, associations, représentants des Régions et des Départements, partenaires sociaux

Un plan d'évaluation ambitieux

- **Audits** relatifs au système d'information, aux indicateurs, au cadre de performance et à l'accompagnement du changement en début de programmation
- **Travaux de suivi** de la réalisation et des résultats à l'échelle nationale et régionale
- **Evaluations d'impact** du PO IEJ et des trois axes du PON FSE
- **Etudes thématiques** : innovation sociale, principes horizontaux, valeur ajoutée du FSE, articulation du FSE avec les politiques publiques de l'emploi, personnes en situation de handicap, migrants, contribution à la Stratégie UE 2020 ... (voir liste complète en annexe)
- **Enquêtes à 6 mois** afin de disposer d'éléments quantitatifs et qualitatifs à plus long terme sur la situation des personnes accompagnées

Mobilisation et mixage de diverses méthodes

Evaluations basées sur la théorie et **approches contrefactuelles pour la première fois sur le FSE**, études de cas, enquêtes, entretiens...

Les effets d'additionnalité du FSE et de l'IEJ contribuant à relever les six défis de la programmation 2014-2020



Le FSE comme l'IEJ doivent permettre de créer un effet levier résultant de leur capacité à attirer d'autres investissements autour des projets nationaux ou territoriaux.

L'effet levier ne peut toutefois être observé à l'aune de seuls critères quantitatifs et de nature économique mais doit également s'apprécier à travers les bénéfices plus qualitatifs ou de mise en œuvre des politiques et des dispositifs

Les crédits européens apportent une valeur ajoutée dès lors que l'on peut **prouver que les objectifs de l'intervention ne peuvent pas être atteints par une action seulement nationale, régionale ou locale.**

3 effets majeurs identifiés

Un effet volume, à travers l'augmentation du volume total d'investissement public

2,7 millions de participants du PON FSE relèvent des actions d'inclusion

17% des dépenses nationales en matière d'accompagnement des publics en insertion

10% des dépenses nationales d'accompagnement des salariés en IAE

16% de dépenses nationales des dispositifs locaux d'accompagnement (DLA)

33% des dépenses nationales de GPEC et ADEC.

1,1 million de participants jeunes ont été accompagnés

460 000 participants jeunes ont bénéficié d'actions d'accompagnement d'accès à l'emploi soutenu par le PON FSE

Près de 640 000 participants jeunes accompagnés via le soutien de l'IEJ, représentant les meilleures années 20% des jeunes NEET des territoires éligibles

Un effet de portée, à savoir la réorientation des politiques nationales vers l'atteinte d'objectifs et priorités politiques fixés au niveau de l'UE

Concentration des crédits du PON FSE sur l'accompagnement des personnes les plus éloignées du marché du travail afin de limiter le nombre de personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale.

Action rapide et massive face à l'urgence de la situation des jeunes NEET, via le PON IEJ

Un effet de rôle même si limité qui se traduit par des approches innovantes et expérimentales

1,6% des opérations du PON FSE, plus de des deux tiers relèvent de l'inclusion sociale

3% des opérations du PON IEJ, via notamment les appels à projets des DREETS

Les résultats des travaux d'évaluation par défi

Une action combinée du FSE et de l'IEJ en réponse aux 6 défis

- ❑ Une intensification de l'offre de services en direction des demandeurs d'emploi et de ceux qui en ont plus besoin
- ❑ Un soutien massif à l'accompagnement des jeunes les plus exposés au risque du chômage
- ❑ Un appui à la sécurisation des trajectoires professionnelles via l'accès à la formation
- ❑ Une difficulté persistante pour réellement promouvoir le vieillissement actif et en bonne santé
- ❑ Une amélioration sensible de la situation des personnes les plus éloignées de l'emploi
- ❑ Un soutien mais encore marginal au développement de l'innovation et d'expérimentations

- **Une intensification de l'offre de services en direction des demandeurs d'emploi et de ceux qui en ont le plus besoin**

Les cofinancements du FSE permettent de mieux accompagner les publics fragilisés sur le marché du travail après la crise de 2008. Le renforcement de l'offre de services bénéficie en particulier aux plus jeunes, public cible du cadre de performance. Les travaux n'ont pas conclu toutefois sur une personnalisation accrue qui tiendrait mieux compte des caractéristiques des publics.

L'apport financier du FSE permet à la fois

- ❑ **Une augmentation du nombre de demandeurs d'emploi et d'inactifs accompagnés** (effet volume), notamment des jeunes **qui se repose sur une intensification de l'accompagnement des demandeurs d'emploi** (effet de portée) **et la mobilisation des dispositifs nationaux comme l'accompagnement intensif des jeunes de Pôle emploi.**

La moitié des chômeurs et inactifs entrés dans les opérations d'accompagnement personnalisé à la recherche et d'aide à la mobilité géographique, sont en emploi à la sortie, 53% six mois après.

- ❑ **Un accompagnement plus massif à la création et la reprise d'entreprise par des demandeurs d'emploi**

Un taux d'insertion des participants à la création ou reprise d'entreprise à 6 mois de 62%

Un taux de satisfaction vis-à-vis de l'accompagnement de 88% ; 30% le considèrent déterminant pour la concrétisation de leur projet.

Le FSE répond par ailleurs à l'enjeu de **modernisation de l'action publique par un soutien aux structures et aux opérateurs** pour adapter leurs offres de service à destination des demandeurs d'emploi en poursuivant l'objectif de :

- **renforcer la relation avec les employeurs** en leur proposant une nouvelle offre de services (la moitié des opérations),
- **adapter les méthodes d'accompagnement des publics** pour améliorer les parcours des demandeurs d'emploi (un quart des opérations)
- **intégrer la transformation numérique** (un tiers des opérations)

- Une intensification de l'offre de services en direction des demandeurs d'emploi et de ceux qui en ont plus besoin

L'intensification de l'accompagnement repose sur une combinaison d'approches individuelles et collectives, une disponibilité et réactivité accrue des intervenants ainsi que sur une mobilisation plus soutenue du partenariat des acteurs de l'accompagnement, tant en amont de l'opération (prescription) qu'en aval (orientation).

61% des opérations d'accompagnement vers l'emploi présentent une ou plusieurs dimensions de l'innovation permettant d'œuvrer et impulser plus près des territoires.

L'objectif assigné à la France dans le cadre de la Stratégie 2020 d'augmenter le taux d'emploi de la population âgée de 20 à 64 ans à au moins 75% est atteint dès 2018 pour les hommes et celui des femmes s'approche en 2020 de l'objectif de 70% (69,3%).

Et pour la suite ?

Le FSE est un outil pertinent pour une réponse massive et efficace aux besoins générés par la persistance d'un taux de chômage élevé, notamment chez les jeunes.

Cependant, le FSE pourrait atteindre davantage certains publics, femmes et séniors notamment, par

- un plus grand nombre d'appels à projets ciblés
- une approche plus territorialisée en fonction de besoins plus spécifiques, de « l'écosystème » local

Le FSE pourrait avoir une plus grande valeur ajoutée par rapport au droit commun

- en axant son intervention sur le financement de projets plus innovants, en intégrant en particulier des pratiques pédagogiques différentes
- en favorisant les partenariats avec des têtes de réseau associatives, les différents réseaux d'acteurs et principaux opérateurs

- **Un soutien massif à l'accompagnement des jeunes les plus exposés au risque du chômage**

Les financements FSE et IEJ ont permis un accompagnement massif de nombreux jeunes de faible niveau de formation vers l'emploi ou la formation, via notamment deux dispositifs nationaux, la Garantie jeunes (Missions locales) et l'Accompagnement intensif des jeunes (Pôle emploi), et aussi *via* une diversité de dispositifs territoriaux.

Le FSE et l'IEJ, a permis :

→ **Un accompagnement massif des jeunes demandeurs d'emploi et jeunes NEET (ni en emploi, ni en formation), principalement de moins de 25 ans, de faible niveau de formation**

46% des participants IEJ ont suivi au plus le premier cycle de l'enseignement secondaire

→ **La prévention du décrochage scolaire, qui impacte fortement l'insertion socio-professionnelle future, avec des effets en termes de remobilisation, de sortie de l'isolement, de gain d'autonomie de jeunes**

1 200 000 participants jeunes ont été accompagnés sur 2014-2020, soit 31% des participants des PON FSE et IEJ

La mobilisation de l'IEJ a **globalement peu modifié les cibles des politiques publiques destinées à l'accompagnement des jeunes** en raison de la structuration et de l'ancienneté des politiques d'emploi et d'insertion en faveur des jeunes en France

✓ **Seules 15% des actions soutenues par l'IEJ ont eu un effet « de transformation ».** Les politiques conduites ont été principalement conçues en continuité avec l'existant.

- **Un soutien massif à l'accompagnement des jeunes les plus exposés au risque du chômage**

Les travaux d'évaluation de l'IEJ ont révélé en particulier un effet significativement positif sur les jeunes chômeurs de longue durée mais pas d'effet levier global perceptible sur le retour à l'emploi

L'IEJ a permis un effet net sur l'entrée en accompagnement, le maintien en scolarité et l'accès à la formation

L'IEJ a permis

une sortie positive pour plus de la moitié des NEET

31% des participants IEJ sont en emploi et 14% en formation et à 6 mois, 50% en emploi et 11% en formation

... mais variable selon la nature des opérations

- **Les dispositifs de placement dans l'emploi** (28% des participants) obtiennent les meilleurs résultats à court terme en comparaison de dispositifs plus classiques.
- **Les dispositifs d'accompagnement et de formation-insertion intégrés** (40%) sont très divers et présentent des résultats hétérogènes. Les actions longues et intégrées avec un accompagnement renforcé ont des résultats très positifs en termes d'accès à l'emploi ou à la formation qualifiante.
- **Les dispositifs d'accompagnement ou d'accès aux droits** (respectivement 27% et 5 %) ne visent pas tant le retour à l'emploi ou l'accès à une formation qualifiante, que l'ancrage dans un parcours d'insertion des jeunes souvent très éloignés de l'emploi et présentant des difficultés multiples. Leurs effets sont néanmoins plus incertains.

..

• Un soutien massif à l'accompagnement des jeunes les plus exposés au risque du chômage

L'approche par les NEET consistait à partir de la situation du jeune, à saisir pour quelles raisons il n'est ni en emploi, ni en formation sans recourir à une approche classique par catégorie d'âge.

Certains porteurs de projets et autorités de gestion déléguées (DREETS) se sont ainsi saisis de l'IEJ afin d'expérimenter des actions nouvelles en termes de renforcement du repérage et mobilisation des publics.

Le renforcement de l'accompagnement destiné aux jeunes passe notamment par le recrutement de conseillers exclusivement dédiés, assurant un meilleur suivi des participants, avec des portefeuilles plus restreints et des interventions mieux personnalisées.

L'objectif assigné à la France dans le cadre de la Stratégie 2020 d'abaisser le taux d'abandon scolaire à moins de 9,5 % de la population âgée de 18 à 24 ans est atteint et est de 8% en 2020

Et pour la suite ?

L'IEJ n'a pas permis de mobiliser au-delà des partenaires habituels et les acteurs de l'IEJ ont eu tendance à identifier leur public habituel, les demandeurs d'emploi non qualifiés, or les NEET ne correspondent pas à un public statique et certains sont « hors radar » du SPE

- Formaliser l'approche par les NEET, les politiques actuelles étant aujourd'hui principalement centrées sur les jeunes chômeurs peu qualifiés
- Développer des travaux permettant de mieux appréhender ce public
- Améliorer la cohérence entre l'intervention des différents acteurs par le développement de partenariats permettant d'accompagner dans la durée, les jeunes les plus en difficulté et les plus éloignés
- Simplifier les procédures de financement
- Etablir une stratégie de déploiement des crédits au plan régional qui prenne mieux en compte les situations locales, le taux de chômage en particulier

Le FSE a renforcé la place de la formation, levier principal de retour à l'emploi et facteur de maintien dans l'emploi.

Le FSE permet d'agir là où les besoins sont forts en matière de sécurisation des parcours individuels, en particulier ceux des publics les plus fragilisés.

- La mobilisation du FSE a eu **un effet volume en cofinçant massivement des actions de formation des salariés en poste**, d'une part, et **des licenciés économiques** dans le cadre du Contrat de sécurisation professionnelle d'autre part en accompagnant en priorité les moins qualifiés : 46% des participants
- L'action du FSE a eu un effet sur **l'amélioration de la situation des participants aux actions de formation et la sécurisation de leur parcours personnel qui se traduit pour les demandeurs d'emploi par un accès à l'emploi mais surtout l'accès à un parcours de formation**
- Le FSE a également permis de **soutenir des démarches d'anticipation et de gestion des mutations mais de façon hétérogène** selon les territoires, en fonction des dynamiques partenariales préexistantes et des possibilités de cofinancement.

Le soutien du FSE a des effets tangibles sur le parcours des personnes

- **Pour les salariés en poste, les formations suivies s'inscrivent dans une logique de parcours professionnel et visent prioritairement le renforcement de compétences.**
- *La formation garantit un maintien de l'emploi dans l'entreprise initiale (principalement lorsque la formation est proposée par l'employeur) ou un emploi dans une autre entreprise (principalement lorsque l'individu est à l'initiative de la formation)*
- *L'obtention d'une qualification (environ 40% des participants) est par ailleurs un élément déterminant dans l'évolution et la qualité du parcours professionnel.*
- **Pour les salariés licenciés économiques, les actions de formation ont un effet positif sur le retour à l'emploi,** sans effet différencié selon le niveau de qualification, mais en lien avec l'ancienneté dans l'entreprise, l'âge, le sexe ou encore la taille de l'entreprise, à l'instar des effets du Contrat de sécurisation professionnelle dans sa globalité.

Et pour la suite ?**La transformation continue du marché du travail nécessite un renouvellement constant des compétences dans les entreprises.**

le FSE pourrait

- Soutenir une plus grande diversité de projets pour mieux répondre aux besoins repérés par des démarches innovantes
- Mieux prendre en compte la dimension territoriale selon les besoins spécifiques de chaque secteur d'activité et les publics.

- **Une difficulté persistante pour réellement promouvoir le vieillissement actif et en bonne santé**

Le FSE a accompagné le public sénior sans en faire réellement une priorité

Une évolution positive concernant l'accès à un emploi mais moindre que pour l'ensemble des bénéficiaires du FSE

Le FSE a permis d'accompagner le public des seniors

mais **il n'y a pas eu d'actions spécifiques comme pour les publics jeunes ou femmes,**

Les dispositifs mobilisés pour accompagner les seniors n'ont pas fait l'objet d'adaptations spécifiques pour répondre aux besoins particuliers de cette cible, malgré le financement de quatre opérations d'envergure nationale de 1 M€

300 000 participants seniors, tous axes confondus, soit 8% des participants du PON FSE, très éloignés de l'emploi

- *83% bénéficient de parcours de retour à l'emploi, intégrant, en tant que de besoin, des étapes destinées à lever les freins professionnels et sociaux à l'emploi*
- *12% sont des salariés licenciés, et bénéficient d'opérations de formation dans le cadre du contrat de sécurisation professionnelle.*

Le taux d'emploi des seniors à la sortie des opérations est de 29% contre 34% pour l'ensemble des participants du PON.

Les taux d'insertion décroissent avec l'âge qui demeure le facteur pénalisant sur le marché du travail : six mois après la sortie des opérations, un tiers des seniors chômeurs ou inactifs à l'entrée des opérations est en emploi contre 59,3% des moins de 25 ans, 60,3% des 25-39 ans, et 41,1% des 40-53 ans.

- **Une difficulté persistante pour réellement promouvoir le vieillissement actif et en bonne santé**

Et pour la suite ?

Le défi de promouvoir un vieillissement actif et en bonne santé est encore pleinement d'actualité aujourd'hui, le FSE n'ayant pas réussi à actionner un effet levier pour développer de nouvelles pratiques en faveur du maintien en emploi du public senior

Le FSE pourrait jouer un rôle incitatif pour

- Mobiliser conjointement les opérateurs des champs connexes de l'emploi et de la santé au travail et consolider un écosystème de conseil et d'appui, prioritairement dédié aux TPE-PME, en apportant aux entreprises et aux publics des réponses adaptées s'appuyant sur une pluralité d'expertises disciplinaires.
- Croiser une dimension territoriale de proximité et une dimension sectorielle

- **Une amélioration sensible de la situation des personnes les plus éloignées de l'emploi**

La concentration du PON FSE sur l'inclusion sociale, soit 1,6 Md€ de crédits FSE, 56% des crédits, a permis d'accompagner les personnes les plus éloignées du marché du travail.

L'accompagnement de parcours intègre, en tant que de besoin, les étapes nécessaires destinées à lever les freins professionnels et sociaux à l'emploi, l'accès à l'emploi étant le facteur premier d'insertion et de prévention de la pauvreté.

Le FSE a permis d'accompagner **près de 2,8 millions de participants** et de dépasser la cible du cadre de performance

- **55% des participants accompagnés sont au chômage et 31% sont inactifs**
- les chômeurs de longue durée sont majoritaires (56,2%), de bas niveaux de formation (71,8%). 24% de participants issus de quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), 39% d'origine étrangère
- **¾ des participants sont allocataires des minima sociaux représentant 18% des allocataires du RSA en France et 35% des allocataires du RSA suivis dans le cadre d'un parcours d'insertion socio-professionnel.**

Le FSE a été particulièrement mobilisé pour

Développer l'offre d'accompagnement renforcé et individualisé dans le cadre de parcours intégrés d'accès à l'emploi des personnes très éloignées de l'emploi comprenant la levée de freins sociaux et périphériques

- **79% des participants relèvent d'un accompagnement de parcours**, plus de la moitié des crédits
- reposant sur un large éventail d'interventions et une combinaison d'actions à vocation professionnelle et sociale qui constituent un véritable levier pour répondre à l'ensemble des besoins des personnes les plus vulnérables sur le marché du travail.

Le FSE a soutenu également **des actions d'insertion par l'activité économique (IAE)**

- 20% des crédits FSE et 8% des participants, principalement des chantiers d'insertion.

La gestion du FSE sur le volet inclusion active a été déléguée à des organismes intermédiaires : les Départements, chef de file des politiques d'insertion, et Pôle Emploi pour permettre aux demandeurs d'emploi confrontés à un cumul de freins sociaux et professionnels de bénéficier d'un accompagnement intensif et global, mais aussi les PLIE qui associent, à l'échelle d'une ou plusieurs communes, l'ensemble des acteurs institutionnels et des partenaires socio-économiques et proposent un accompagnement individualisé et renforcé des publics en affectant un référent unique de parcours à chaque participant.

L'élaboration d'un diagnostic initial, partagé entre Pôle emploi et les départements dans le cadre l'accompagnement global, permet d'améliorer la capacité à traiter simultanément les difficultés sociales et professionnelles, à l'occasion d'interactions partenariales dans le cadre d'un accompagnement intensif

Les acteurs de l'insertion font état de solutions satisfaisantes en matière de levée de freins (numérique, la mobilité, la formation linguistique), des carences persistent en termes d'aide alimentaire, de logement, de traitement des problèmes de santé

L'objectif assigné à la France dans le cadre de la Stratégie 2020 est de réduire d'un tiers le nombre de personnes en situation de pauvreté

- Le FSE a permis **une évolution du mode de gestion qui améliore la gouvernance et la coopération entre les opérateurs**

Le paysage français de l'offre d'insertion est marqué par une pluralité d'acteurs et de dispositifs, générateur des déperditions d'énergie, de manque de lisibilité pour les ayants-droits et d'un déficit d'efficacité.

Pour 88% des gestionnaires du FSE, le partage des responsabilités de gestion du FSE a eu un impact sur les synergies et complémentarités des acteurs de l'insertion préfigurant dans certains territoires le service public de l'insertion (SPI).

- **Une amélioration sensible de la situation des personnes les plus éloignées de l'emploi**

Des effets positifs de la situation des publics les plus éloignés de l'emploi à la sortie des opérations et à plus long terme

37% de sorties positives à l'issue des parcours dont 31% vers l'emploi ou l'activité (14% en emploi durable) et 6% en formation

Une meilleure efficacité de la mobilisation du FSE pour la programmation 2014-2020 eu égard aux publics accompagnés : les chômeurs de longue durée représentent 56% des personnes accompagnées contre 39% pour la programmation 2007-2013, les inactifs 31% contre 19%, les bénéficiaires de minima sociaux 74% contre 63%

Des emplois durables pour plus de la moitié des chômeurs et inactifs qui sont en emploi un an et demi après la fin de l'accompagnement de parcours (32% sont des CDI ; 50% des temps complets). 53% des personnes très éloignées de l'emploi à l'entrée des opérations se projettent sur le moyen terme dans leur entreprise

Des résultats également positifs termes de sortie de l'inactivité, : 59% des inactifs bénéficiaires de mesures d'accompagnement co-financées par le FSE ont évolué positivement dans leur parcours que ce soit vers l'emploi ou la création d'activité (19%), la formation (6%) ou encore vers une situation de demandeurs d'emploi (34%)

- **Une amélioration sensible de la situation des personnes les plus éloignées de l'emploi**

Et pour la suite ?

La personnalisation de l'offre selon les situations spécifiques et/ou individuelles (chômage, handicap...) reste un des leviers d'amélioration

Il convient de :

- Mettre à niveau l'offre de levée des freins sociaux.
- Mobiliser les capacités des territoires pour la mise en réseau des opérateurs de l'accompagnement et la coordination de la relation aux employeurs
- Soutenir davantage de pratiques innovantes et favoriser le changement d'échelle
- Prévoir des accords stratégiques sur l'accès à la formation des publics en insertion avec les Régions
- Développer les approches permettant l'évaluation des bénéfices sociaux et sanitaires, au-delà des simples évaluations du retour à l'emploi

- **La programmation 2014-2020 a servi de façon encore marginale le développement de l'innovation et d'expérimentations**

- **le FSE a soutenu divers projets adoptant une approche innovante dans la conception de l'accompagnement vers l'emploi, les modes de construction des parcours d'insertion, la coordination des acteurs et des étapes de parcours, l'implication des personnes bénéficiaires et de mobilisation des employeurs, le repérage des jeunes ou encore les modalités nouvelles de mise en œuvre de l'accès à la formation.**
- Le FSE permet de soutenir et repérer **plusieurs expérimentations dans** le cadre de l'insertion socio-professionnelle
- Le FSE apporte un soutien à des opérations **de diagnostics, d'études, et de nouveaux outils d'appui à l'innovation sociale.**
- Les cofinancements FSE participent également **au soutien de réseaux ou structures d'accompagnement visant l'appui des entrepreneurs sociaux et l'innovation sociale.**
- Le FSE a pu également soutenir des **démarches « d'innovation sociale territoriale »**

- **La programmation 2014-2020 a servi de façon encore marginale le développement de l'innovation et d'expérimentations**

Attirer de nouveaux porteurs de projets pour l'accompagnement des jeunes sous-main de justice ou primo-arrivants, mise en place des démarches pro-actives et nouvelles alliant actions de terrains et repérage partenarial pour identifier les NEET et les inciter à intégrer des programmes d'accompagnement. Ces innovations sont considérées essentiellement comme incrémentales.

Les travaux d'évaluation portant sur l'innovation sociale se sont appuyés sur les axes de la grille de caractérisation de projets innovants élaborée par des acteurs de l'économie sociale et solidaire.

- **Quatre axes :**
 - **la réponse à un besoin social mal satisfait, la génération d'autres effets positifs**
 - **l'expérimentation et la prise de risques**
 - **l'implication des acteurs concernés.**

Et pour la suite ?

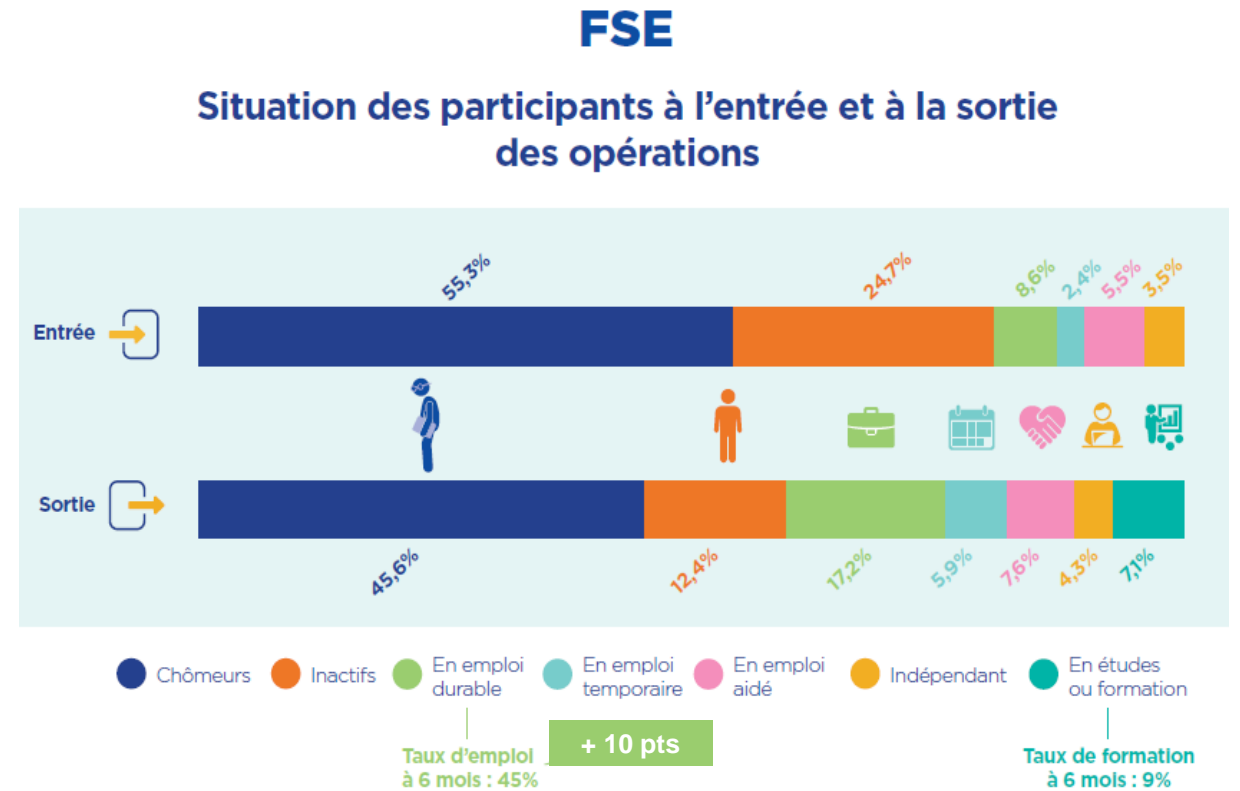
Principe directeur du FSE régissant la sélection des opérations, la dimension innovante a pour enjeu de renouveler les pratiques d'accompagnement et l'offre d'insertion et de concevoir des réponses aux défis sociétaux, sociaux et environnementaux. Or Le cadre de gestion, les principes du cadre de performance, l'absence de financements ciblés n'ont pas été favorables à l'innovation.

Nécessaire de prévoir des soutiens dédiés à des projets d'expérimentation et d'innovation sortant des périmètres d'objectifs quantitatifs et intégrant la prise de risque sur la réalisation de cette nature de projets.

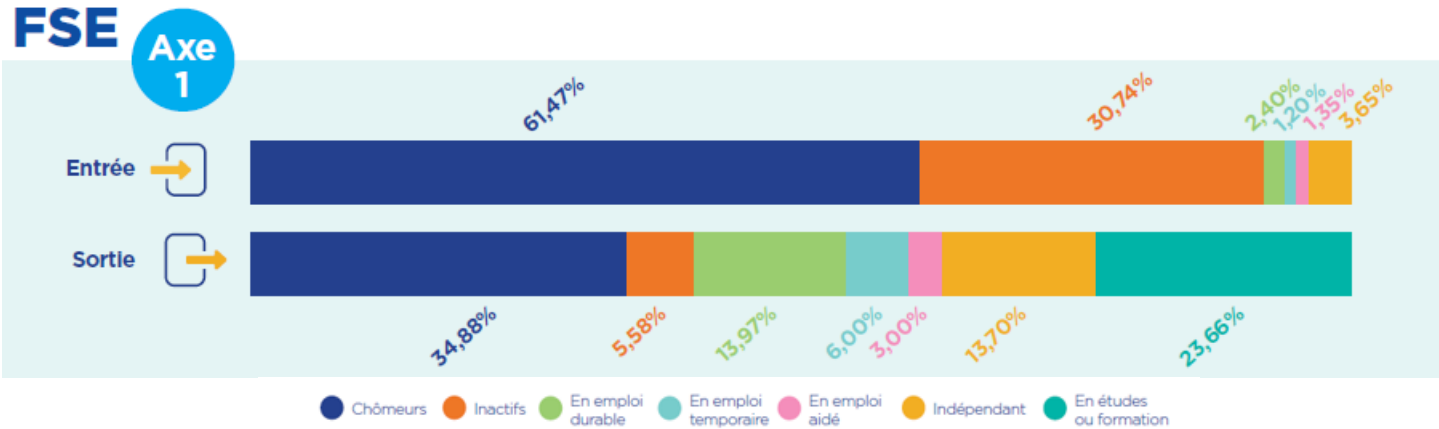
Les effets du FSE et de l'IEJ sur la situation des publics accompagnés

Un retour à l'emploi facilité et une employabilité développée

- ❑ A la sortie immédiate des opérations, **35% des participants sont en emploi** et ce taux passe à **plus de 45% six mois après la sortie des opérations**.
- ❑ **La part des inactifs diminue de 12 points.** Certains se retrouvent demandeur d'emploi et d'autres suivent une formation, traduisant **une évolution positive de la situation d'employabilité** de cette catégorie de personnes.
- ❑ **Le taux de participants qui suivent une formation évolue également dans le temps** passant de 7% à 9% six mois après la sortie des opérations.



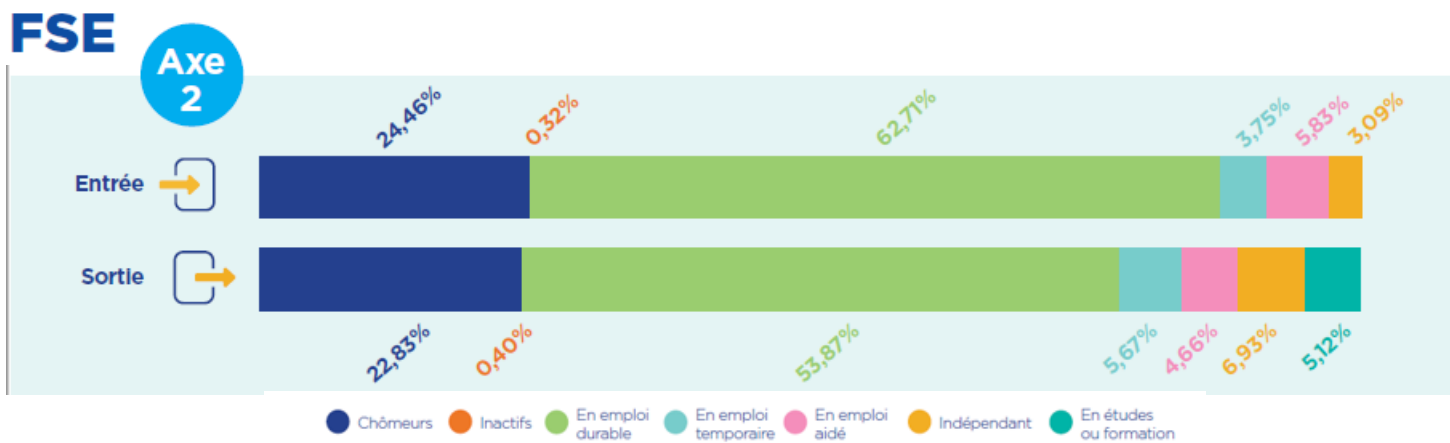
Des réponses apportées aux demandeurs d'emploi



Au titre de l'intervention du FSE en matière **d'accompagnement vers l'emploi des demandeurs d'emploi et des inactifs**, à la sortie des opérations :

- 14% des participants sont en emploi durable
- 6% en emploi temporaire
- 14% exercent une activité d'indépendant
- 24% sont en formation

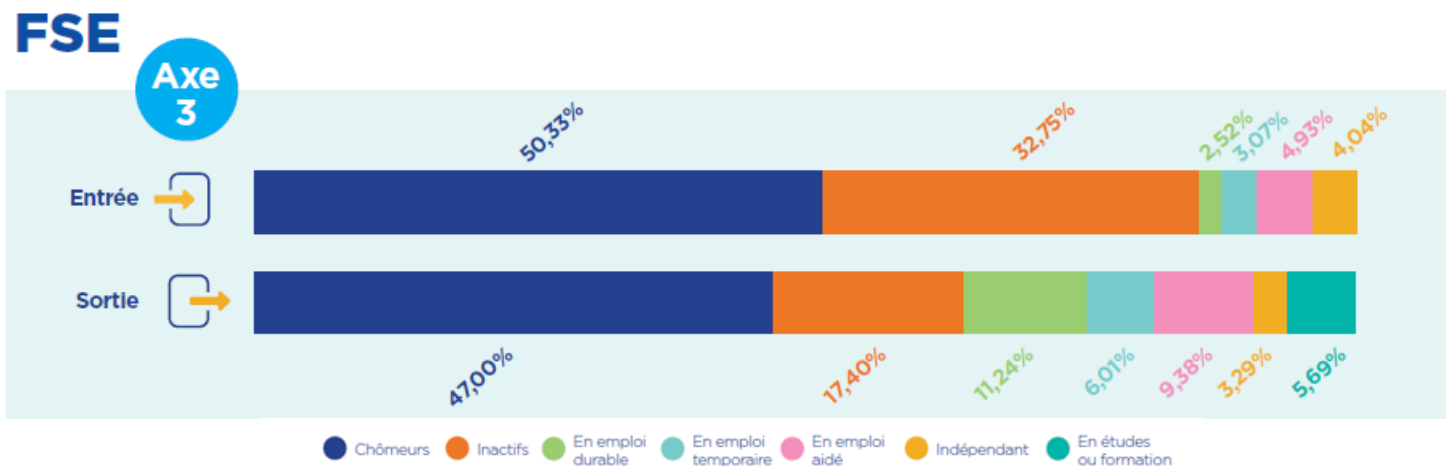
Une réponse positive à la sécurisation des parcours



Au titre de l'intervention du FSE en matière d'**anticipation des mutations économiques et de sécurisation des parcours professionnels**, à la sortie des opérations :

- 54% des participants sont en emploi durable
- 6% en emploi temporaire
- 5% en emploi aidé
- 7% exercent une activité d'indépendant
- 5% sont en formation

Une employabilité qui se développe



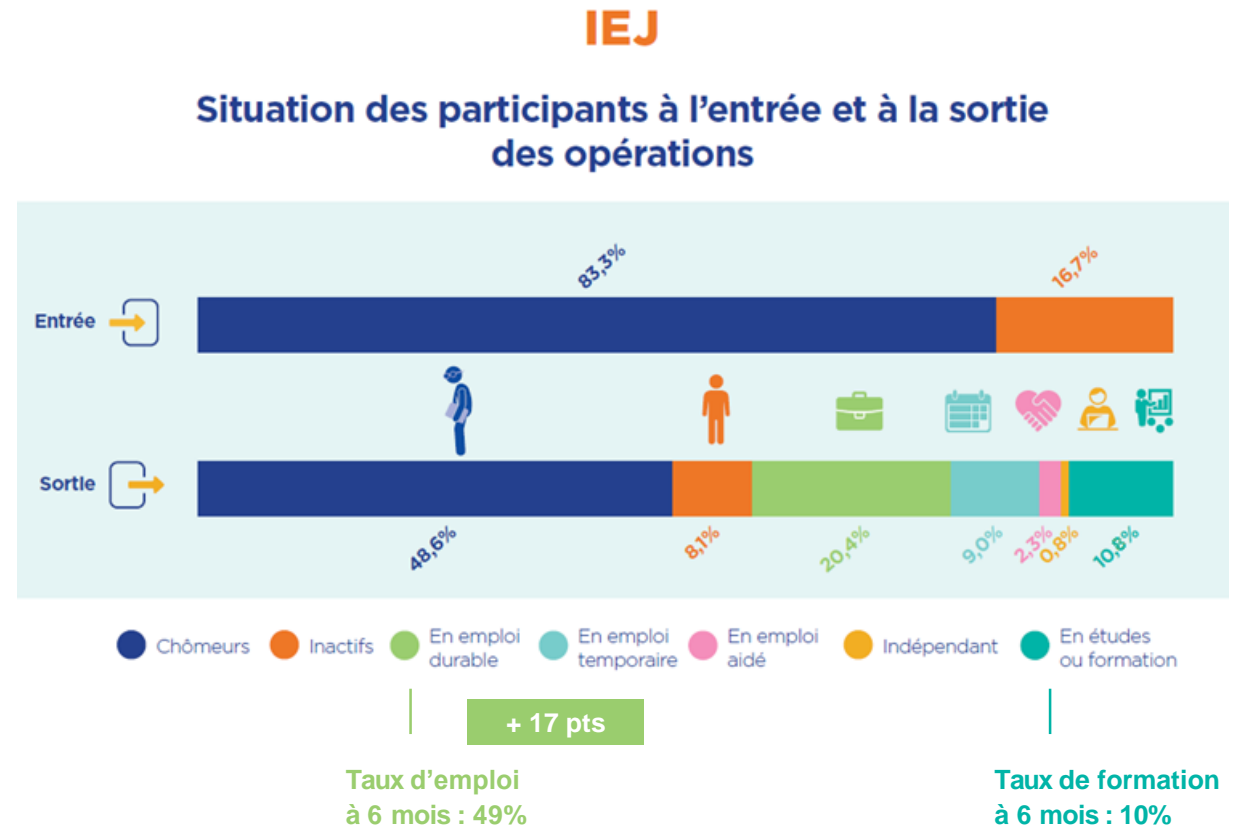
Au titre de l'intervention du FSE en matière **d'inclusion sociale**, à la sortie des opérations :

- 11% des participants sont en emploi durable
- 6% en emploi temporaire
- 9% en emploi aidé
- 3% exercent une activité d'indépendant
- 6% sont en formation.

La part des inactifs passe de 32,7% à 17,4%, un certain nombre d'entre eux ayant évolué vers une position d'employabilité (c'est à dire sous statut de demandeur d'emploi).

Des sorties positives pour les jeunes accompagnés

- ❑ A la sortie immédiate des opérations du PON IEJ, 32% des jeunes NEET sont en emploi et 11% en formation ou en reprise d'études, soit **un taux de sortie positive de 43%**.
- ❑ Les jeunes NEET occupent pour **20% d'entre eux un emploi durable**, 9% un emploi temporaire, 1% une emploi indépendant. **11% sont en études ou formation**.
- ❑ Le **taux d'emploi six mois après la sortie des opérations passe à 49%**.



Les pistes de réflexion pour la future stratégie d'évaluation du FSE+ 2021-2027

Un suivi fin et des travaux d'évaluation qui apportent un éclairage intéressant et des enseignements pour la prochaine période de programmation

L'**implication des experts et des parties prenantes** dans la conduite de l'évaluation

Le maintien de la **diversité des travaux d'évaluation**

L'apport des **approches contrefactuelles** pour mesurer l'effet direct des interventions

Une démarche adaptée permettant **d'anticiper l'accès à la donnée** dès le design des opérations afin de faciliter les évaluations

Un recours systématique à des **approches qualitatives et de plus long terme**

L'analyse d'impact des opérations pilotes, innovantes ou exemplaires

Une **mutualisation des travaux avec ceux à l'initiative des autorités de gestion régionales**

Une **mise en perspective accrue avec les autres travaux d'évaluation**

La **visibilité des travaux d'évaluation** pour en accroître la portée

Les travaux d'évaluation 2014-2020

Les audits	Date
Analyse de l'accompagnement au changement	2015-2016
Analyse du cadre de performance	
Analyse du système d'indicateurs	
Analyse du système de suivi de la performance	

Les autres travaux	Date
Analyse de la programmation sous l'angle des principes horizontaux	2017
L'efficacité des opérations des PON FSE et du PO IEJ : analyses, 1ers résultats et éléments de méthode	2017
Etudes sur l'innovation sociale dans le FSE	2017 puis 2019
Analyse de la prise en compte des personnes en situation de handicap	2018
Etude sur le concept de valeur ajoutée appliqué aux financements européens et particulièrement au FSE	2018
Analyse du suivi de la performance du PON FSE	2018
Analyse de la contribution du PON FSE aux objectifs de la stratégie UE 2020	2019
Bilan à mi-parcours de la programmation du FSE et de l'IEJ en France	2018
Etude sur l'articulation du FSE avec les politiques publiques de l'emploi	2020
Étude relative au bilan de la mise en œuvre du FSE 14-20 en France et aux perspectives de la programmation 21-27	2020
Enquêtes de la situation des participants 6 mois après la sortie des opérations FSE et IEJ	2017 - 2023

Les évaluations d'impact	Date
Évaluation de l'impact de l'IEJ	2015 - 2016
Évaluation de l'impact de l'IEJ	2018 - 2019
Évaluation de l'impact de l'axe 1 (PON FSE) hors PI 8.7	2020
Évaluation des actions de modernisation des institutions de marché du travail (PI 8.7 de l'Axe 1 du PON FSE)	2020
Évaluation de l'impact de l'axe 2 (PON FSE) élargie à toutes les opérations du PON FSE pour le public sénior	2020
Évaluation de l'impact de l'axe 3 (PON FSE)	2019

LES TRAVAUX D'ÉVALUATION 2014-2020



Vos contacts

Annie GAUVIN, Présidente du Comité de Pilotage de l'Evaluation du FSE+

Béatrice EVENO, Responsable de l'évaluation et du suivi de la performance du FSE, DGEFP, Sous-direction Europe et International – beatrice.eveno@emploi.gouv.fr

Frédéric GUILLEMINE, Chargé de mission suivi et évaluation du FSE, DGEFP, Sous-direction Europe et International, Mission d'appui aux déploiements des programmes – frederic.guillemine@emploi.gouv.fr

Sophie BENZAADOUN, Cheffe de projet Amnyos – sophie.bensaadoun@amnyos.com

Sébastien GUILBERT, Chef de projet Edater – guilbert@edater.com